

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 25 septembre 2020

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.646

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 31 mars dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] j'aimerais obtenir des documents relatifs aux préparatifs élaborés au cours des derniers mois par votre ministère, notamment par la direction de la santé publique et ses directions régionales, pour gérer l'écllosion du virus de la COVID-19 au Québec. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a été alertée une première fois de l'existence d'un nouveau virus de la famille du coronavirus le 31 décembre 2019. Depuis cette date (31 décembre 2019) et jusqu'au 1er avril 2020, j'aimerais obtenir les documents suivants:

- Correspondance (lettres, courriels, mémos, directives, plans d'action, plans de communication) entre la Direction nationale de la santé publique et les 18 directions régionales de la santé publique, portant sur les préparatifs à mettre en place reliés à l'épidémie (devenue pandémie).
- Correspondance entre la Direction nationale de la santé publique, le bureau des sous-ministres de la Santé et des services sociaux et le cabinet de la ministre Danielle McCann (lettres, courriels, mémos, directives, plans d'action, plans de communication), portant sur les préparatifs reliés à cette épidémie.
- Tout document relatant les différents scénarios d'intervention gouvernementale, en cas de pandémie majeure et prolongée.

... 2

- Tout document relatant les démarches entreprises en vue d'acquérir de l'équipement médical relié à la pandémie (masques, gants, respirateurs).
- Tout document relatant les démarches entreprises en vue de créer une ligne téléphonique spéciale pour accueillir les demandes d'information.
- Tout document destiné à pourvoir le nombre de lits requis (correspondance avec des chaînes d'hôtels)
- Tout document faisant état des différentes estimations du nombre de cas à prévoir au Québec. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi. L'accès à d'autres documents contenant des renseignements personnels vous sont refusés en vertu des mêmes articles de la Loi.

Aussi, nous vous informons que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a collaboré avec différents partenaires pour mettre en place les mesures, directives et recommandations relatives à la pandémie reliée à la maladie du coronavirus. Il en est de même pour la modélisation de l'évolution de la COVID-19 au Québec. Ces documents sont généralement disponibles en ligne sur les sites Internet du MSSS ou de l'Institut national de santé publique du Québec.

Finalement, nous regrettons de vous informer que l'accès à certains documents faisant l'objet de votre demande vous est refusé. Il s'agit en effet de renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques. À l'appui de cette décision, nous invoquons les articles 31, 34 et 37 de la Loi.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Daniel Desharnais

p. j.

N/Réf. : 20-CR-00003-19